Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260320-2026_03_20_021-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'INSTALLATION DU 20 MARS 2026

DÉLIBÉRATION n°2026-021 – ÉLECTION DU MAIRE

L'An deux mil vingt-six, le vingt mars, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19 h 00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le seize mars, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 29 Absents : 0 Votants : 29

Etaient présents : M. Damien ABOLIVIER, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Michel HOSTIOU, Mme Hatice DEMIR, M. Eric GUÉGUEN, Mme Anne PERENNES, M. Cédric PATINEC, Mme Annie DESTAILLATS, M. Christophe COSMAO, Mme Virginie LE CORRE, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Coralie HUITRIC, M. Frantz DASIVLA, Mme Gwenn PERENNES, M. René BIZIEN, Mme Audrey CAPITAINE, M. Paul MONFORT, Mme Béatrice MONCUS, M. Damien JEGOU, Mme Stéphanie LE CREN, M. Claude MARCHAND, Mme Cécile LE COSSEC, M. Killian LE GALL, Mme Jasmine FUTCHER, M. Florian HERRY, Mme Ghislaine KERGOAT, M. Ludovic DERRIEN, Mme Marine THOMAS, M. Pierre-André LE JEUNE.

Secrétaire de séance : M. Killian LE GALL

♦♦♦

Monsieur Pierre-André LE JEUNE, Président, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-4 et 2122-7,

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Paul MONFORT et Madame Marine THOMAS sont désignés comme assesseurs.

Le Président de la séance procède à un appel de candidatures. Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

- Monsieur Damien ABOLIVIER

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants (bulletins déposés dans l'urne)	29
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	28

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260320-2026_03_20_021-DE

Majorité absolue	15

Ont obtenu :

Monsieur Damien ABOLIVIER	28 voix

Monsieur Damien ABOLIVIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

P.J. : Procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints

Le Maire,
Damien ABOLIVIER

